



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022



DELIBERATION N° 2022-12-161-DEEJ

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFS – SÉJOUR EN GUINÉE BISSAU

Votants : 32
Abstention : 2
 M. Roblès et Mme Cassaing
Votes exprimés: 30

Pour: 30
Contre : /

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. MABILLET	procuration	à	M. DOMET
Mme MOUNIER	procuration	à	M. GONZALES
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENT EXCUSÉ

M. DECKE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
 le 14 décembre 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

14/12/2022

Dans le cadre du projet éducatif territorial, le service jeunesse de la ville accompagne la « junior association Tarnos Solid'Action » dans les actions qu'elle déploie depuis sa création en 2017.

Le dispositif de junior association consiste en une organisation construite sur le modèle associatif permettant à des jeunes mineurs de s'engager dans des actions diverses (culturelles, citoyennes, solidaires...). A ce jour, les jeunes de Tarnos Solid'Action ont concentré leurs énergies sur diverses actions : projet solidaire au Maroc (2017), inscription dans l'aide aux restos du cœur (2018), proposition d'aide à faire les courses pour les populations les plus



fragilisées par la crise sanitaire, aide à la collectivité pour la distribution des masques à la population (2020) ou pour relayer celle des paniers solidaires proposés aux jeunes par la Région Nouvelle Aquitaine (2021).

Depuis 2021, l'association Tarnos Solid'Action s'est engagée dans un projet très ambitieux alliant la solidarité et l'interculturalité avec le lycée sectoriel de São Domingos en Guinée Bissau.

S'inscrivant dans la continuité de l'action de la commune qui, de 2009 à 2012, avait cofinancé la construction du lycée, l'association de jeunes a souhaité financer la rénovation du toit du lycée détériorés à la suite des tempêtes de la saison des pluies. Cela permettra aux jeunes Bissau-Guinéens fréquentant l'établissement d'avoir des salles de classe, opérationnelles pour dispenser les cours.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les élèves du lycée de São Domingos viennent parfois de loin pour s'instruire et nombre d'entre eux peuvent ainsi s'instruire et s'émanciper. Par ailleurs, en partenariat avec la Municipalité, Tarnos Solid'Action va déléguer une partie de ses adhérents (10 jeunes) sur place du 06 au 20 février 2023 pour participer pour partie au chantier avec les lycéens, rencontrer les jeunes dans le cadre d'un échange culturel et s'enrichir de leur histoire, de leur contexte géopolitique et environnemental en identifiant les liens qui unissent nos continents.

Avec l'aide des services de la ville, les jeunes se sont mobilisés pour trouver un maximum de financement :

- **des actions de financement ont été menées** : opérations de lavage de voiture cet été, tenue de buvettes dans diverses manifestations municipales, un vide-grenier le 20 novembre, emballage cadeau dans la galerie de Carrefour.
- **En 2021 des rencontres ont déclenché des aides parfois inattendues** : le BTS a versé 2000€ pour le projet ; l'artiste peintre Nu Barreto, originaire de São Domingos, a versé 2500€ lors de sa venue à Tarnos à l'occasion de l'inauguration de son exposition à l'Hôtel de Ville ;
- **des dispositifs spécifiques ont été activés** : ils ont d'ores et déjà obtenu un financement de 4500 € de Landes Imagination qui regroupe la Région, le Département, la MSA et la CAF. Une demande est en cours pour une subvention de 8500 € au JSI FONJEP dépendant du Ministère des Affaires Étrangères où ils ont soutenu leur dossier le 28 novembre 2022 devant un jury national.

Pour mener à bien le projet, la commune est engagée sur l'accompagnement du voyage.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la grille tarifaire spécifique suivante et de maintenir le principe de dégressivité selon le nombre d'enfants inscrits au séjour : 20 % au 2^e enfant, 30 % au 3^e enfant, 40 % au 4^e enfant, 50 % au 5^e enfant.

QF	Tarifs proposés
0<620	210,00 €
621<905	210,00 €
906<1200	280,00 €
1201<1500	417,00 €
1501<1800	454,00 €
1801<2300	490,00 €
>2300	682,00 €



Cette proposition tarifaire a été construite en fonction des critères suivants :

- la volonté de ne pas dépasser un tarif maximum de 700 €, en fixant un tarif minimum à 210 €
- le maintien d'une progressivité du tarif le plus proche de la base

Cette tarification correspond à une augmentation d'environ 75 % du tarif 5 jours.

Elle porte également le fort engagement de la Ville de Tarnos en matière de solidarité internationale.

Outre sa contribution au chantier solidaire (qui devrait s'élever à 5 000 € environ), la Ville de Tarnos prendra également en charge les billets d'avion et bateau de l'ensemble de la délégation tarnosienne.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de valider ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29

Vu le projet de la junior association « Tarnos Solid'Action »

DÉLIBÈRE

FIXE le tarif spécifique du déplacement à São Domingos, en Guinée Bissau, comme suit

QF	Tarifs proposés
0<620	210,00 €
621<905	210,00 €
906<1200	280,00 €
1201<1500	417,00 €
1501<1800	454,00 €
1801<2300	490,00 €
>2300	682,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr